

## Compte rendu de la Conférence « Diversification des activités de pêche et de cultures marines »



Conférence organisée par AGROCAMPUS OUEST lors du  
salon Itech'mer, Lorient, jeudi 22 octobre 2009



*Le contexte actuel difficile des pêches et de la conchyliculture met en danger les entreprises. Pour faire face aux menaces, une possibilité est de développer des activités de diversification pour maintenir les entreprises sur les zones côtières.*

*A ce titre, le Pôle Halieutique d'AGROCAMPUS OUEST a mené une étude pour la Région Bretagne sur la diversification des activités de pêche et de cultures marines. Cette conférence avait pour objectifs de présenter l'étude et ses résultats mais aussi de susciter un débat et des échanges sur cette thématique.*

### 1. Introduction

*Janick Moriceau, vice-présidente de la Région Bretagne*

La vice-présidente insiste sur l'importance de la diversification des activités de pêche dans le contexte actuel de crise des pêches. Elle présente le rôle d'accompagnement de la Région dans ce domaine et rappelle les objectifs de l'étude menée en partenariat avec AGROCAMPUS OUEST. Elle souligne l'importance des démarches collectives dans les processus de diversification des pêches et de la conchyliculture et le rôle des compagnes de pêcheurs et de conchyliculteurs dans la mise en place et le maintien de ces activités.

### 2. Diversification des activités de pêche et de cultures marines en Bretagne : acceptabilité et conditions de développement

*Marie Lesueur et Violaine Merrien, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST*

Après avoir rappelé le contexte de l'étude, Marie Lesueur revient sur la diversification des activités halieutiques. A l'image de la diversification agricole, la diversification des activités halieutiques peut alors être définie comme la pratique d'activités complémentaires à la production (ces activités doivent représenter moins de 50 % du chiffre d'affaires), en lien avec le produit, le métier ou la structure d'exploitation, que les producteurs

peuvent pratiquer pour apporter un revenu complémentaire, mais aussi pour valoriser le produit, le terroir ou leur métier. Il est souligné que le cœur de métier des entreprises reste la production, il ne faut donc pas confondre diversification et reconversion. Ces activités peuvent être regroupées en plusieurs catégories : les activités liées au tourisme, celles liées au marché, les écoactivités (ou mesures halio-environnementales), les activités liées au patrimoine ou à la formation.

L'intervention présente ensuite le projet porté par AGROCAMPUS OUEST et suivi par un comité de pilotage composé de représentants professionnels (SRC Bretagne Nord et Bretagne Sud, comité régional des pêches de Bretagne, comités locaux des pêches du Guilvinec, d'Audierne et de St-Brieuc, Région Bretagne). Cette étude avait pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les activités déjà mises en place ? Quelles sont les activités de diversification que les pêcheurs/conchyliculteurs seraient prêts à réaliser ?
- Comment est perçue la diversification par les principaux acteurs ? Quelle est leur acceptabilité ?
- Quelles sont les limites et les freins au développement de ces activités d'après les pêcheurs et les conchyliculteurs ?
- Pour cette étude, deux enquêtes ont été réalisées auprès des pêcheurs et des

conchyliculteurs. La première ciblait des producteurs ayant déjà diversifiés leurs activités. Les objectifs étaient d'identifier les activités que les producteurs ont pu mettre en place, d'analyser les expériences (motivations de la diversification, freins / obstacles, etc.). La seconde portait sur un échantillon représentatif de l'ensemble des producteurs. Cette enquête a permis d'analyser la situation actuelle de la diversification des entreprises, l'acceptabilité des producteurs pour les activités identifiées et d'identifier les freins et les blocages identifiés par les acteurs.

Violaine Merrien reprend ensuite la parole pour présenter les résultats.

#### *Synthèse des résultats obtenus lors de l'enquête «Pêche»*

Le positionnement des professionnels vis-à-vis des activités de diversification recensées lors de l'enquête révèle un potentiel de développement pour certaines activités jugées intéressantes par les pêcheurs mais encore peu répandues dans le secteur, par exemple, l'expédition de la production, la participation à la surveillance de la qualité du milieu, la valorisation des co-produits de la pêche.

Les démarches de diversification des activités sont principalement motivées par la recherche d'une stabilité ou d'une augmentation des revenus.

Le poids de la réglementation apparaît comme le principal facteur dissuasif des projets de diversification. Les pêcheurs ont en outre des difficultés à évaluer la demande qui pourrait être captée par les activités tournées vers le tourisme ou la vente directe. D'autre part, les contraintes liées à l'organisation de l'activité de pêche sont également fortes : le temps de travail en mer est peu compressible. La plupart des activités diversifiées sont réalisées à terre alors que le temps à terre est vécu comme un temps de repos par les pêcheurs. Les freins existent aussi au niveau des individus : la diversification est affectée par les conflits d'intérêts, les concurrences entre pêcheurs ou avec le reste de la filière dans le cas de la vente directe. Les habitudes locales sont également déterminantes pour le développement de certaines voies de diversification.

Les logiques de diversification identifiées peuvent se distinguer selon deux critères : le caractère individuel ou collectif de la démarche, d'une part, le fait que la démarche soit volontaire ou opportuniste (assistée) d'autre part.

Les démarches de diversification sont marquées par l'importance de facteurs locaux (existence d'initiatives au sein de la communauté de pêcheurs, etc.) et la faiblesse des logiques partenariales.

La pression forte à laquelle font face les pêcheurs peut les obliger à prendre position et à faire émerger des dynamiques collectives au sein du secteur. La diversification apparaît finalement comme une voie intéressante de renforcement de la visibilité des pêcheurs et de leur implication dans les projets de territoire.

#### *Synthèse des résultats obtenus lors de l'enquête «Conchyliculture»*

La hiérarchisation des activités recensées en fonction de leur intérêt pour les producteurs permet également de mettre en avant certaines activités présentant un potentiel de développement intéressant, notamment la valorisation des coproduits et la participation à la surveillance de la qualité du milieu.

A l'image des pêcheurs, les projets de diversification sont principalement motivés par la recherche de revenus complémentaires ou plus réguliers. Cependant une grande part des activités complémentaires exercées était déjà existante lors de l'acquisition du chantier ou a été mise en place il y a plus de 20 ans.

Les contraintes administratives sont aussi un facteur dissuasif et les activités diversifiées se définissent (nature, importance de l'activité) souvent au fil des contrôles exercés par les services de l'état. Si les projets qui ont été montés ont généralement rencontré peu d'obstacles lors de leur mise en place, l'application de nouvelles normes réglementaires peuvent menacer les activités existantes.

Les logiques de diversification sont très diverses, mais peuvent se définir suivant quatre situations «type» : (1) la mise en place d'une activité accessoire à la production (souvent une autre méthode de vente), qui est le cas le plus fréquent ; (2) la spécialisation vers le «cœur de métier» (la production) et l'externalisation de la transformation

et de la commercialisation des produits ; (3) le développement de nombreuses voies de diversification et la recherche d'une visibilité locale (participation à des événements locaux) et commerciale (mise en place d'une marque privée) ; (4) la recherche d'un modèle « alternatif » de fonctionnement, via la vente de la totalité de la production sur une niche de marché (vente au détail ou livraisons aux restaurants).

Les démarches de diversification conchylicoles sont souvent des démarches d'adaptation continue au contexte du secteur, qui se font de manière autonome et très progressive.

*Bilan de l'enquête : deux secteurs inégaux devant la diversification des activités*

La perception de la diversification est différente entre les pêcheurs, qui ont tendance à l'associer à la multiplication des métiers de pêche ; et les conchyliculteurs qui n'identifient comme diversifiées que les entreprises qui se définissent comme telles (stratégies de diversification poussée ou « alternative »).

Les pêcheurs montrent un intérêt plus marqué pour les activités proposées, car elles représentent une innovation qu'ils jugent intéressante dans le contexte actuel de crise du secteur, alors que les conchyliculteurs ne voient pas la diversification comme une nouveauté : leur avis est plus partagé quant à l'opportunité d'un développement de la diversification. Cette solution ne leur apparaît pas comme prioritaire pour le maintien des exploitations sur le littoral.

Compte-tenu de la diversité des activités incluses dans la définition de la diversification et de la diversité des situations d'entreprise, l'enquête montre qu'il est difficile de formuler une analyse globale de la diversification, et plus délicat encore de formuler des objectifs à suivre pour les producteurs. Il apparaît que la diversification doit être comprise comme une stratégie d'entreprise et non comme un modèle de développement.

Nous rappelons que ces études sont disponibles sur le site d'AGROCAMPUS OUEST :  
<http://www.agrocampus-ouest.fr/haliutique/cet.php>  
et sur celui de la Région Bretagne :  
<http://www.labretagneetlamer.f/?q=publications>

Suite aux présentations de Marie Lesueur et de Violaine Merrien, des commentaires et questions ont été exprimés.

Il a été rappelé que les activités de diversification sont souvent mal perçues par les autres acteurs de la filière : exemple du conflit entre les pêcheurs et les mareyeurs lors de la mise en place de vente directe.

D'autre part, il est précisé que les activités de diversification correspondent à des niches et ne sont en aucun cas généralisables.

Un participant souligne qu'il existe une demande des entreprises pour la mise en place de contacts avec les professionnels en lien avec des activités de diversification mais que ces derniers sont peu accessibles.

Dans le cadre des activités touristiques, Violaine Merrien prend l'exemple de Saint-Quay Portrieux où la réussite des projets de diversification dépend directement de la volonté des pêcheurs mais aussi des responsables du tourisme.

Les intervenants s'accordent à dire qu'il existe une demande de la part des touristes avec de plus en plus de produits proposés.

Il est ensuite demandé quel pourcentage du chiffre d'affaires représentent les activités de diversifications. Violaine Merrien assure qu'il est souvent très difficile de connaître ce pourcentage car il n'est toujours possible d'accéder aux comptes d'exploitation bien que la question ait été posée aux producteurs lors des enquêtes. De plus, les activités de diversification sont généralement peu rémunératrices ou difficiles à différencier par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise (ex : vente directe).

Est alors abordé le thème des Contrats Bleus comme moyen de mise en place d'éco-activité contre rémunération.

Un participant souligne qu'il existe un contraste important entre les contraintes d'accès au marché décrites lors du débat et la réalité où un grand nombre d'entreprise recherche sans cesse à se diversifier au travers de nombreuses innovations. Il élargit le panel d'activités en lien avec la diversification et considère qu'il est nécessaire d'ouvrir le champ d'action et de réflexion à une échelle plus large de diversification présentant plus de possibilités. Il s'agit, selon lui, d'une condition majeure à la réussite de l'Axe4 du FEP.

Un acteur remarque que dans le cas du pescatourisme ou tourisme bleu, la réglementation est un frein. Le patron pêcheur, « parce que son navire n'est pas toujours adapté à l'embarquement de touristes », exprime des craintes quant à la sécurité des clients. Violaine Merrien ajoute que les patrons craignent aussi que « les touristes embarqués n'aient pas le pied marin... ».

Dans le cadre d'autres activités de diversification, Marie Lesueur relève le manque d'harmonisation en matière de réglementation. Elle cite le cas des ventes directes où les règles ou l'interprétation de la réglementation semblent variées en fonction des ports.

Janick Moriceau s'interroge sur le rôle des conjointes dans la diversification des activités de pêche et de conchyliculture. Violaine Merrien affirme que dans le cas de la vente directe se sont souvent les femmes ou les enfants qui prennent en charge la vente. La décision de mise en place de ventes directes revient également, et en général, aux conjointes des marins pêcheurs. Elle reprend l'exemple de deux entreprises qui se sont regroupées pour assurer leur vente directe. Les activités à terre, coûteuses en temps, sont souvent déléguées aux conjointes. Dans le cas où le producteur assure lui-même les activités de diversification, il est alors amené à modifier ces activités de production (en mer ou sur son unité de production).

Un intervenant expose en fin de débat les problèmes posés par la fiscalisation des activités de diversification. La vente de produits de la pêche bénéficie d'une exonération de TVA. Cependant, est-ce que les revenus d'activité de diversification (comme le pescatourisme) sont également exonérés de la TVA ? D'après certains participants, cela ne semble pas être le cas. Il s'agit dans ce cas d'un problème d'adaptation des systèmes fiscaux à de nouvelles activités entreprises par les pêcheurs et les conchyliculteurs. En effet, il est précisé que « l'exonération ne peut bénéficier aux personnes exerçant simultanément ou alternativement une activité autre que la pêche ». Il s'agit donc de savoir comment peuvent être considérés les activités de diversification en termes de fiscalité.

### 3. Table ronde et discussion

- *Gaëtane Launay, Haliotika – La Cité de la pêche*, présente les activités touristiques proposées par Haliotika (Guilvinec) autour des pêches maritimes.

- *Laure Robigo, Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Paimpol*, présente les différentes actions menées par le CLPMEM de Paimpol en lien avec la mise en place d'énergie marine.

- *Patrick Lafargue, marin pêcheur et vice-président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine*, présente sa propre expérience de mise en place d'un point de vente directe à Capbreton.

- *Séverine Farrugia, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne*, présente la démarche des « Contrats Bleus » en Bretagne.

- *Gérald Hussenot, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne*, présente les possibilités en lien avec le développement des éco-activités dans les pêches maritimes au travers de différentes démarches – les Contrats Bleus, les Contrats Gris, etc. Il redéfinit également le rôle du CRPMEM en tant qu'accompagnateur des professionnels.

Marie Lesueur ouvre le débat en s'intéressant à la mise en place du système de vente directe décrit par Patrick Lafargue. L'absence de criée à Capbreton a poussé les marins pêcheurs du secteur à mettre en place un système de vente directe. Il s'agissait avant tout de raisons économiques (la production est vendue plus chère et les coûts de transports sont moindres). Cependant, la mise en place d'une activité de vente a entraîné de nombreuses contraintes d'aménagement à quai (établi en dur, etc.). De plus, cette activité est soumise, comme les commerces de ventes classiques, aux mêmes réglementations (notamment au niveau de la traçabilité, de l'hygiène). L'activité de vente directe a pour support une entreprise indépendante de l'activité de production et l'épouse du marin pêcheur est employée par cette entreprise. Les effets de la mise en place d'un système de vente directe sur les consommateurs sont visibles, il existe un véritable échange entre les pêcheurs et les. De plus, les clients apprécient d'acheter des produits locaux et très frais !

Patrick Lafargue reprend ensuite le thème des embarquements de touristes à bord de navires de pêche et souligne le fait que s'il arrive un incident à bord, le seul responsable reste le patron pêcheur. Il ne semble pas intéressé par ce genre d'activité et préfère poursuivre son activité de production sans chercher à se diversifier. Gaëtane Launay précise qu'il existe une résistance venant des pêcheurs à embarquer des touristes à bord en raison des problèmes de sécurité à bord. Les navires ne sont pas adaptés à l'accueil des touristes et le prix des aménagements reste trop important par rapport aux bénéfices liés à cette activité qui reste marginale. Cependant, ils ont pu constater une augmentation constante des demandes venant des touristes : aujourd'hui près de 200 personnes embarquent chaque année à bord des bateaux de pêche (Haliotika).

Jean-Pierre Boude revient sur le principe des éco-activités se développant autour des projets hydroliens au large de Paimpol et s'intéresse à l'implication des pêcheurs au sein des projets d'implantation. Laure Robigo précise que l'implication reste faible à ce stade d'avancement du projet (étude). Cependant, il est possible que pendant la phase de travaux certains navires soient affrétés contre rémunération. Les connaissances des pêcheurs du secteur seront intégrées aux études de mise en place des systèmes hydroliens. Le CLPMEM réfléchit à des possibilités d'implication des pêcheurs dans la maintenance des systèmes hydroliens. Il pourrait être envisagé de proposer des formations aux professionnels pour leur permettre de participer au suivi technique des installations.

Gérald Hussenot constate qu'il existe des possibilités de diversification mais qu'il existe également des difficultés de mise en place dues le plus souvent à des lourdeurs administratives.

Un participant s'interroge alors sur les effets de la diversification sur la valorisation au niveau des collectivités locales littorales et du territoire. Les activités de diversification tournées vers la communication auront probablement un effet d'entraînement avec des conséquences positives sur la valorisation des produits de la pêche. Les contraintes semblent alors purement administratives. Un acteur souligne qu'il sera nécessaire de faire évoluer la réglementation pour favoriser la diversification.

Un intervenant aborde ensuite les activités en lien avec l'accueil des jeunes et la découverte du secteur des pêches. Il s'agit d'une activité encore peu institutionnalisée dans le secteur des pêches alors qu'on l'observe souvent en secteur rural. Un acteur précise qu'à Boulogne-sur-Mer, la Région met en place des « Classes Bleues » autour du thème de la pêche et des produits de la mer. Gaëtane Launay présente le projet développé en Ouest Cornouaille : les offices du tourisme proposeront des « packages : hébergement chez les pêcheurs – pêche en mer – recettes traditionnelles en fonction de la pêche du jour, etc. ».

#### 4. Diversification et politiques publiques

*Jean-Philippe Quitot, Direction Régionale des Affaires Maritimes de Bretagne*

Jean-Philippe Quitot précise le rôle de l'Etat dans la diversification des activités de pêche : rôle d'encouragement (subventions, etc.) et rôle d'encadrement au travers des barrières réglementaires et administratives. Cependant, la réglementation ne peut devancer les innovations et ne peut que s'adapter aux modifications des activités « mais la modification de la réglementation par la pratique reste difficile ». Les objectifs portés par le FEP incitent à la diversification. Le FEP encourage une ouverture de la pêche à d'autres pratiques innovantes : « il s'agit d'inciter sans rompre les concurrences ».

L'intervenant précise que la réglementation n'est pas le seul outil de gestion de la ressource, la diversification des activités peut avoir des conséquences indirectes positives sur la gestion des ressources (modification des pratiques en mer). Les cadres réglementaires sont amenés à évoluer.

Le FEP répond à une évolution des objectifs de gestion des pêches : les activités de diversification des pêches sont prises en compte dans les politiques publiques du FEP alors qu'elles n'apparaissaient pas dans l'IFOP. Cependant, la pêche bénéficie d'un système d'exonération de taxes et toutes activités annexes posent le problème d'une taxation des revenus.

La complexité des enjeux de diversification des activités de pêche repose essentiellement sur la complexité des territoires : « une bonne diversification est locale et n'est pas généralisable ».

## **5. La Diversification dans le cadre de l'Axe 4 du FEP : exemple du groupe Axe 4 « Etang de Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde »**

*Clotilde Guyot, CRPMEM du Languedoc Roussillon*

Clotilde Guyot rappelle les objectifs du FEP. Le CRPMEM de Sète est directement impliqué dans la mise en place de cette nouvelle politique. Le rôle central du CRPMEM permet de replacer le secteur des pêches maritimes dans le territoire : «les pêcheurs sont trop souvent perçus comme des préleveurs mais pas comme des gestionnaires de leur territoire». L'application de l'axe 4 du FEP se fait au travers d'axes d'intervention définis par des fiches action. Il s'agit :

1. de communiquer autour d'un territoire
2. d'aménager et de valoriser les sites pour mieux vendre ensemble (pêcheurs et conchyliculteurs)
3. de protéger et de mettre en valeur l'environnement
4. de diversifier les activités et d'innover.

L'axe 2 concerne à la fois les pêcheurs et les conchyliculteurs pour la création d'une association permettant une valorisation des productions. Un projet d'AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) prévoit l'intégration de produit de la mer au panier proposé. La diversification passe par la communication et l'information, ainsi une route touristique (signalétique, informations générales, etc.) autour des pratiques de pêche pourra être mise en place sur le secteur. «L'axe 4 ne pourra rien résoudre mais représente une évolution en soi, les mentalités évoluent». «La pêche s'ouvre aux autres activités et devient alors plus visible, il s'agit d'être acteur du territoire et non pas usager».

La mise en place des différentes actions passera par le recrutement d'un animateur afin de rendre visible l'Axe 4 sur le territoire, «il s'agit avant tout d'un travail de communication».

## **6. Conclusions**

*Jean-Pierre Boude, AGROCAMPUS OUEST*

«Comment assurer la viabilité sociale, environnementale et économique des entreprises de pêche ?»

Il existe des solutions avec la diversification des activités de pêche et de conchyliculture et au-delà en introduisant des innovations. «Il s'agit de trouver une voie de sortie de la crise du secteur des pêches», or il n'existe pas de solution unique. Les activités de diversification ne sont pas généralisables et dépendent directement du lieu, de la production, du contexte traditionnel, etc. ; «on parle alors de solutions niches» tendant vers un objectif commun d'ancrer les pêcheurs et les conchyliculteurs dans les territoires pour accroître leur résilience face aux contraintes diverses (diminution des ressources, hausse des prix du carburant, fluctuations des marchés, etc.). La diversification est un moyen d'ancrer les populations de pêcheurs et de conchyliculteurs dans le territoire et dans les politiques publiques territoriales. Cela leur permet de dépasser leur rôle d'usagers pour devenir des acteurs et ainsi mieux ancrer leurs activités dans les politiques publiques de développement des zones côtières.

*Compte rendu rédigé par Laura-Mars Hénichart,  
Marie Lesueur et Jean-Pierre Boude  
Pôle Halieutique AGROCAMPUS OUEST*